



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.2

N° de demande : 2004-1720
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B1.2 (Nouvelle source d'approvisionnement d'un titulaire différent)
Produit : Cambrex SDA
N° d'homologation : 28507
Matière active (m.a.) : Dichloro-S-triazinetrione sodique (61,7 %)
N° de document de l'ARLA : 1414591

Contexte

La source originale de la matière active de qualité technique dichloro-S-triazinetrione sodique, les granulés PoolBoss (PoolBoss Granular, n° d'homologation 26412), a été homologuée pour la première fois en 2000.

But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle source de dichloro-S-triazinetrione sodique de qualité technique.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Dichloroisocyanurate de sodium
Nom chimique selon l'IUPAC : 1,3-dichloro-1,3,5-triazine-2,4,6(1*H*,3*H*,5*H*)-trione (sel sodique)
Nom chimique selon le CAS : 1,3-dichloro-1,3,5-triazinetrione (sel sodique)

Propriétés de Cambrex SDA

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Granulés blancs
Concentration nominale	61,7 % de chlore disponible présent sous forme de dichloro-S-triazinetrione sodique
Odeur	Odeur de chlore
Masse volumique	0,80 à 0,95 kg/L (à 25 °C)
Pression de vapeur	< 0,00005 mm Hg
pH	6,57 à 6,73
Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	Non déterminé

Les exigences en matière de données sur la chimie de Cambrex SDA sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale

Le profil des risques que pose Cambrex SDA pour la santé et l'environnement devrait être semblable à celui de la source homologuée à l'origine, les granulés PoolBoss. Cependant, pour des considérations relatives à l'homologation spécifique par produit (protection des données; voir la circulaire à la profession T-1-249, *Homologation spécifique par produit et droits de propriété sur les données*), le demandeur doit, pour obtenir l'homologation, produire les études suivantes :

Description de l'étude et organisme/type		CODO
Toxicologie humaine		
Neurotoxicité aiguë	rat	(CODO 4.5.12)
Neurotoxicité à court terme	rat	(CODO 4.5.13)

Évaluation de la valeur

Une évaluation de la valeur n'est pas requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que Cambrex SDA est admissible à l'homologation complète.

Références

7.1.1 Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1133623 Chemistry Requirements for the registration of a TGAI, Manufacturing Methods for the TGAI, Specifications, DACO: 2.1, 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.12.1, 2.2,2.3, 2.3.1, 2.4,2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9.
- 1133624 Preliminary Analysis, Chemical and Physical Properties, DACO: 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.14.1, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.12, 2.14.13, 2.14.14, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.5, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9.
- 1133625 Dissociation Constant, Waiver Request, DACO: 2.14.10.
- 1133626 Octanol/Water Partition Coefficient, Waiver Request, DACO: 2.14.11.
- 1133627 UV/Visible Absorption Spectra, Waiver Request, DACO: 2.14.12.
- 1133628 Product trade, other, common and chemical names and impurities of toxicological concern, DACO: 2.11.4, 2.3, 2.3.1, 2.4, 2.5.
- 1133629 Certificate of Analysis Sodium Dichloroisocyanurate, DACO: 2.13.3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.